

INDC contre Partage équitable

Qu'est-ce qu'une « INDC » ?

La contribution prévue déterminée au niveau national (INDC, *en anglais*) peut être interprétée comme un plan national proposé par chaque gouvernement pour lutter contre le dérèglement climatique. Il s'agit d'une « offre initiale » décrivant quels efforts un pays est prêt à déployer pour lutter contre la crise climatique.

Dans la perspective de l'adoption d'un accord durant les négociations des Nations Unies sur le climat à Paris cette année, tous les pays ont été invités à préparer leurs INDC, et à la faire connaître courant 2015. Les INDC calculées par les gouvernements constitueront, par conséquent, les éléments fondamentaux pour cet accord et pour le futur système de règles multilatérales sur le dérèglement climatique.

Il n'a pas encore été décidé de quelle manière les contributions prévues deviendront définitivement des contributions déterminées au niveau national (NDC) dans le cadre de l'accord de Paris. Quelle devra être leur portée ? Quelle forme juridique devront-elles prendre ? C'est actuellement l'objet de négociations intenses.

Qu'en est-il actuellement des INDC sur la table ?

Il était prévu que les pays développés annoncent leurs INDC le 31 mars 2015, une date qui aurait dû être une étape importante sur la route de Paris. Mais, seule une poignée de pays a respecté ce délai. Les pires émetteurs historiques de carbone au monde ont fait des annonces qui ne reflètent ni leur part considérable de responsabilité historique ni une volonté réelle de s'attaquer à l'ampleur de la crise climatique.

Si ces engagements insignifiants représentent dès à présent ce qui est à venir, nous sommes sur la bonne voie d'un monde de 4 à 6°C plus chaud en moyenne. Pour remettre les choses dans leur contexte, les impacts climatiques auxquels nous faisons face aujourd'hui sont la conséquence d'une planète, qui est seulement de 0,8°C plus chaude qu'elle ne l'était à l'ère préindustrielle.

Que comprennent actuellement les INDC et que devraient-elles inclure ?

Nombre de gouvernements des riches pays industrialisés sont favorables à un accord, qui porte uniquement sur la mitigation (réduction des émissions), en excluant d'autres éléments comme l'adaptation, le financement, les pertes et dommages, le transfert technologique, le renforcement des capacités et la transparence.

De ce fait, la plupart des pays riches se sont abstenus de prendre une plus grande responsabilité dans le cadre d'un accord global à Paris, en prenant compte seulement de la mitigation (il ne s'agit que d'un objectif de réduction des émissions) dans leurs INDC. Ce faisant, ils ont ignoré les directives de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC), qui stipulent que les pays doivent « tenir compte de l'élément adaptation » dans leurs INDC.

Par ailleurs, il est prévu que les pays en développement soumettent leurs INDC au plus tard cette année. **Pour eux, l'ampleur et le niveau de leurs contributions dépendront de l'accès et du degré de soutien financier, technologique et du renforcement des capacités apporté par les pays riches.**

Plus le soutien des pays développés sera important, plus la capacité des pays en développement sera accrue pour contribuer aux efforts de mitigation, et plus leur capacité à prendre en compte les mesures d'adaptation, de pertes et dommages, et de renforcement des capacités dans leurs INDC sera élevée.

Pourquoi devons-nous proposer une autre solution ?

Un système où chaque pays propose sa propre « contribution » n'est pas un système grâce auquel nous aurons une chance de réussir à limiter le réchauffement bien en-deçà de 1,5°C, car on ne peut être certain que toutes ces contributions « ajouteront » à l'effort global dont nous avons besoin. Un tel système est comparable à une tentative de bâtir un pont pour traverser une rivière. Si chaque ouvrier peut apporter autant de matériaux qu'il le souhaite, il n'y a aucune garantie que la traversée sera faite.

Que pouvons-nous faire ?

En adoptant l'approche du « partage équitable », nous pouvons tenir responsables plus efficacement nos gouvernements nationaux. Avec un calcul des responsabilités individuelles de chaque pays, nous parviendrons à mieux juger si leurs contributions sont correctement ou mal mesurées.

QU'EN EST-IL DU PARTAGE ÉQUITABLE ?

Nombreux sont ceux qui estiment qu'un **accord effectif et équitable au niveau mondial ne peut être vraiment atteint qu'en fixant un budget carbone global et en partageant les efforts pour respecter ce budget**. Pour revenir à l'analogie du « pont » : chaque ouvrier doit savoir combien de matériaux il est tenu d'apporter pour construire le pont, de sorte que la somme des efforts nous amène de l'autre côté.

Un budget carbone global correspond à la quantité des émissions de gaz à effet de serre que nous pouvons émettre, tout en ayant encore une chance raisonnable de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. Cela représente un certain nombre de gigatonnes de carbone, qui pourra être brûlé et relâché dans l'atmosphère tout en nous gardant en-deçà de la hausse de température. C'est le budget carbone.

S'il est partagé selon les principes de responsabilité, de capacité et du droit à des sociétés durables de chaque nation, nous aurons une bien meilleure idée de ce à quoi le vrai plan national de chaque pays doit ressembler. C'est l'approche du « partage équitable ».



Nous appelons à une révolution énergétique qui:

- **Assure la justice pour les personnes affectées par le changement climatique**
- **Arrête les carburant fossiles et autres énergies sales tout en protégeant les travailleurs de ces secteurs**
- **Supporte les énergies renouvelables appartenant aux communautés - confiant le pouvoir aux gens et non aux entreprises**

Les Amis de la Terre International

info@foei.org

www.foei.org

plus d'information:

www.wearetheenergyrevolution.org

gebe.foei.org